



Du bon usage du passé des paysages. Récits paysagers et durabilité dans trois sites viticoles européens du patrimoine mondial (Tokaj, Saint-Émilion, Cinque Terre)

Serge Briffaud, Bernard Davasse

► To cite this version:

Serge Briffaud, Bernard Davasse. Du bon usage du passé des paysages. Récits paysagers et durabilité dans trois sites viticoles européens du patrimoine mondial (Tokaj, Saint-Émilion, Cinque Terre). Luginbühl Y., Terrasson D. Paysage et développement durable, Éditions Quæ, pp.171-183, 2012. hal-00787453

HAL Id: hal-00787453

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00787453>

Submitted on 12 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du bon usage du passé des paysages. Récits paysagers et durabilité dans trois sites viticoles européens du Patrimoine mondial (Tokaj, Saint-Émilion, Cinque Terre)

Briffaud Serge, Davasse Bernard

CEPAGE (Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage), ADES-UMR 5185 CNRS/Université de Bordeaux et École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, 740 cours de la Libération, 33405 TALENCE cedex

« Seules les traces font rêver. »

René Char

Sans pour autant cautionner une assimilation de la durabilité à la pérennité, on peut créditer la notion de *développement durable* de porter la perspective d'une maîtrise du temps et, plus précisément, celle d'une harmonisation des temps sociaux et des temps écologiques. On peut toutefois penser qu'une large adhésion à une telle visée suppose qu'elle puisse « s'incarner » dans des objets médiateurs capables de lui donner corps et consistance, d'aider à son inscription concrète dans le quotidien et l'espace local, mais aussi de servir de support à une appropriation d'ordre symbolique, conférant sens et élan à une quête collective orientée en cette direction. André Micoud (2004) voit ainsi dans la *campagne*, l'une de ces médiations aptes à transformer en authentiques objets de désir les desseins associés au *développement durable*, à la *gestion patrimoniale*, etc., qui pourraient n'être, sans elles — et ne sont de fait souvent — qu'injonctions abstraites assénées par des discours moralisateurs ¹.

Ne serait-on pas fondé, de façon analogue, à voir dans le « désir » contemporain de paysage — complice, à l'évidence, de l'attrait exercé par la campagne — le foyer d'un « désir de durabilité » ? Le principal atout du paysage, en la matière, réside *a priori* en sa capacité à porter, dans sa matérialité même, l'image sensible de l'entrecroisement des durées sociales et écologiques. Il réside en d'autres termes dans sa capacité, au moins potentielle, à servir de support à une « mise en récit » renouvelée des identités territoriales locales. En ce moment charnière où l'écologisation des espaces locaux devient l'un des vecteurs principaux de (re)construction des identités collectives (Di Méo, 2004 ; Mormont, 2009), ces récits tramés autour du paysage se chargent d'enjeux particuliers. Ils apparaissent comme le lieu possible de la recomposition et de la légitimation symbolique de nouveaux biens communs, réordonnant autour des valeurs qu'ils incarnent le sentiment d'appartenance à un territoire et à une communauté. On peut ainsi *a priori* attendre de ces récits paysagers qu'ils servent de matrice et de soubassement symboliques à de nouvelles visions du rapport nature/société — qu'ils deviennent, en d'autres termes, de nouveaux récits de fondation, réinscrivant les identités perçues dans une histoire qui serait à la fois — pour paraphraser Georges Bertrand — celle de la société dans la nature et de la nature dans la société.

A-t-on raison de placer dans le paysage de tels espoirs ? Pour le savoir, il faut partir en quête des récits paysagers contemporains, interroger les conditions de leur production, les

¹ . Cf. aussi Hervieu, 1996 ; Vanier, 2008.

représentations qu'ils portent de l'histoire locale et du rapport nature/société, mais aussi questionner leurs relations au champ de l'action publique, c'est-à-dire la façon dont un récit qualifiant un passé et un présent s'articule à un projet dessinant un avenir.

Un terrain d'observation : la politique du Patrimoine mondial

Les politiques du paysage en général et du patrimoine paysager en particulier peuvent être aujourd'hui considérées comme le principal foyer d'émergence de tels récits, ainsi stimulés par la perspective d'une action à conduire, voire par la nécessité d'en justifier la nature et les orientations. Nous nous intéresserons ici aux récits paysagers associés à la politique d'inscription des « paysages culturels » au Patrimoine mondial de l'humanité, mise en œuvre par l'UNESCO depuis de 1992. Rappelons que pour obtenir l'inscription d'un paysage, les États concernés doivent apporter la preuve de sa « valeur universelle exceptionnelle ». Cette démonstration passe, toujours, par un exposé d'ordre historique, qui associe à ce bien une origine, une durée, éventuellement des « auteurs » et des gestionnaires. Ainsi se construit, dans des conditions néanmoins variables du point de vue, notamment, des catégories d'acteurs intervenant dans ce processus, un discours « officiel » sur le patrimoine paysager labellisable ou labellisé prenant, pour partie au moins, la forme d'un récit.

Ce dernier porte-t-il, dans les faits, ce qu'on peut en théorie en attendre ? L'inscription est-elle véritablement apte à susciter la construction de récits paysagers capables de fonder symboliquement des projets orientés vers la durabilité, c'est-à-dire fondés sur une gestion des temporalités socio-écologiques ? Ces questions ont été au cœur de l'analyse comparative du processus d'inscription au Patrimoine mondial que nous avons menée pour trois « paysages culturels » européens, inscrits entre 1997 et 2003 et ayant pour caractéristique commune d'être fortement marqués par l'activité viti-vinicole. Il s'agit, selon les appellations officielles de l'UNESCO, de *Portovenere*, *Cinque Terre et les îles*, de la *Juridiction de Saint-Émilion* et du *Paysage culturel historique de la région viticole de Tokaj*.

Nous avons cherché à qualifier le *moment* de l'inscription de ces trois sites, dans le but de saisir les différents enjeux (d'ordre politique, économique, environnemental, etc.) auxquels correspond cette démarche patrimoniale, notamment à l'échelle des territoires inscrits eux-mêmes et de leur environnement immédiat. Cela signifiait surtout, dans notre esprit, saisir l'expression *paysagère* de ce moment, c'est-à-dire l'état, à l'heure de l'inscription et au regard d'une histoire de moyenne et longue durée, du paysage saisi dans sa dimension matérielle. Ce travail a largement contribué à nourrir l'analyse des récits paysagers produits à l'occasion de l'inscription. Notre idée n'était toutefois pas de confronter cette représentation à celle que nous aurions construite nous-mêmes, dans l'esprit d'évaluer un « degré d'objectivité » du paysage donné à voir par les acteurs des politiques patrimoniales. Il s'agissait plutôt de se donner les moyens de mieux appréhender les choix, souvent implicites, que contiennent ces récits, les conditions du tri — et, à travers elles, les fondements de la hiérarchisation — qu'ils opèrent au sein cette réalité globale que constitue le paysage. Ce travail nous a également et surtout aidé à évaluer ce que l'on pourrait appeler *l'efficacité symbolique* des récits produits, c'est-à-dire leur capacité à donner prise aux acteurs locaux sur la réalité socio-écologique des territoires concernés et à fonder des projets orientés vers la durabilité.

Trois situations paysagères contrastées

1/ *Les Cinque Terre, territoire de reconquête*

Le site des Cinque Terre et de Porto Venere est le premier, en 1997, à avoir obtenu l'inscription au Patrimoine mondial. Les spectaculaires terrasses viticoles descendant vers la mer en constituent le motif paysager emblématique. Elles jouent un rôle central dans la valeur patrimoniale reconnue au site et dans son succès touristique. Seuls les pittoresques ports côtiers et autres villages accrochés aux falaises littorales leur font concurrence dans les images destinées aux touristes. Il est vrai que les versants sont ici d'une exceptionnelle vigueur et que la plupart ont été aménagés jusqu'à 500 m d'altitude par la construction de murs en pierre sèche. Les vignes en terrasse n'occupent toutefois, à l'heure actuelle, qu'une faible part du sol et ne sont présentes que dans le seul périmètre du Parc national des Cinque Terre.

L'inscription intervient ici à un moment critique de l'histoire de ce paysage, profondément marqué par les traces d'un abandon agricole, somme toute assez récent, puisque il a pris toute son ampleur à la fin des années 1960 et qu'il s'est fortement accéléré dans les années 1990². Ainsi, en une trentaine d'année, la surface en vigne passe de 1200 à 110 ha. Ce sont les parcelles les plus proches de la mer et celles situées sur les parties sommitales, ou loin des villages qui ont été les premières abandonnées. Les anciens terroirs de terrasses ont été envahis en bas par le maquis, en haut par le pin maritime, avec comme conséquences l'amplification du risque d'incendie et l'exacerbation des processus érosifs, dus en particulier à l'absence d'entretien des murs de pierre sèche.

L'inscription a ici été pensée, aux dires de ses principaux promoteurs locaux, comme l'un des moyens de sauver un pays ainsi menacé de désertification et de destruction, sous l'impact des catastrophes en chaîne que l'abandon des terrasses est susceptible de générer. Elle est volontiers présentée comme le point de départ d'une « reconquête » du territoire qui passe avant tout par l'endiguement de la déprise agraire. Elle a été suivie, dès 1998, de la création du *Parco Nazionale delle Cinque Terre*, qui s'est imposé comme un opérateur central omniprésent dans la vie sociale, économique et culturelle de cette partie du territoire inscrit. Le Parc a fondé son action sur la mise en place de coopératives chargées de la récupération des anciennes terrasses viticoles, ainsi que la production et la commercialisation des produits agricoles, dont la plupart sont certifiés « Agriculture biologique »³. La récupération des terrains incultes s'est largement appuyée sur le recours à une loi peu utilisée ailleurs en Italie, encourageant les propriétaires à mettre en valeur leur terrain et permettant aux pouvoirs publics (ici à travers les coopératives) de se substituer aux propriétaires défaillants. Enfin, le Parc a eu comme objectif d'assurer la compatibilité entre développement touristique et qualité paysagère et environnementale, ce qui passe notamment par la priorité donnée au chemin de fer comme moyen d'accès au territoire et au logement chez l'habitant, ce dernier choix ayant permis d'assurer la prospérité de nombreux villageois⁴.

2/ La région viticole de Tokaj : un paysage en quête de renaissance

Inscrit en 2002, ce site est le plus vaste des trois. La zone centrale, concentrée autour du Mont-Tokaj mais qui comprend aussi quelques grandes caves historiques éloignées de ce

² . L'histoire des paysages des Cinque Terre est aujourd'hui bien connue, grâce notamment aux travaux de Maristella STORTI (2004). Cf. aussi la thèse de F. ALCARAZ (1999) sur les paysages méditerranéens de terrasses.

³ Depuis 2001, le Parc accorde un écolabel aux produits récoltés et/ou transformés localement selon des procédés respectueux de l'environnement.

⁴ . Le Parc estime à 2, 5 millions le nombre de touristes fréquentant annuellement les Cinque Terre.

secteur, est entourée d'une vaste zone tampon, recoupant l'aire viticole d'appellation « Tokaj » en Hongrie. A signaler que l'aire de production de ce vin déborde sur la Slovaquie voisine, à laquelle ne s'est toutefois pas étendue le site inscrit, faute d'accord entre les deux Etats.

Le paysage du Tokaj apparaît aujourd'hui comme une mosaïque composée de vignes et de friches, occupant les contreforts périphériques du massif du Zemplén, ainsi que de forêts de chênes, que l'on trouve essentiellement sur les sommets et au cœur du massif. La grande plaine de la Tizsa et du Brodog est presque partout présente au regard, au point de donner aux versants viticoles l'aspect de rivages en relation constante avec des horizons lointains. Les bourgs et petites villes, installés à la jonction entre plaine et colline, ou dans les bassins intramontagnards, sont marqués par des héritages architecturaux souvent remarquables, laissés dans ce pays par des populations d'origines et de religions différentes, qui ont toutes été liées à l'histoire du vin prestigieux de Tokaj.

Les vignes sont aujourd'hui massées dans la partie inférieure des versants convexes, entre 100 et 300 m d'altitude et en exposition sud. La vigne obéit à un zonage assez strict et n'occupe que 10 % du territoire inscrit. Ce vignoble n'est pas homogène. Apparaît nettement le contraste entre les petites parcelles des micro-producteurs, parfois encore plantées en « foule », et la nappe continue et géométrique des vignes des grands domaines, étalée sur la partie inférieure des versants. La petite viticulture continue néanmoins à jouer un rôle clé dans la vie locale et les remarquables quartiers de caves situés à l'entrée des villages constituent des pôles de sociabilité essentiels.

Le paysage est par ailleurs fortement marqué par la présence de carrières, le massif de Zemplén, réputé de longue date pour sa richesse en minéraux, ayant fait et faisant encore l'objet d'une intense activité extractive. Incarnant aux yeux de beaucoup le potentiel majeur de développement économique sur ce territoire, ces activités extractives et la place qu'il convient de leur laisser sont au cœur des problématiques de la gestion patrimoniale du site inscrit.

Ici, l'inscription est intervenue quelques années après la fin du communisme et l'entrée dans la Communauté européenne (1994), c'est-à-dire dans des moments de fortes mutations, marqués au niveau local par une grave crise économique et un important déclin démographique, mais aussi par l'émergence d'une nouvelle économie viticole, fondée sur les investissements réalisés par des entreprises étrangères ou de riches Hongrois. Des grands domaines, d'une taille comprise entre 50 et 120 ha, ont ainsi été créés sur les meilleures terres, auparavant aux mains du Borkombinat (entreprise d'Etat). Des investissements très importants ont été faits pour produire et commercialiser à nouveau dans le monde entier les grands vins de Tokaj, et en particulier le prestigieux *aszu* (Plet et *al.*, 1994, Luginbül, 2001).

Nous allons voir que c'est autour de cette mutation viticole et de la reconstruction, à laquelle on l'associe, de l'image du site, que s'est ordonné ici la politique d'inscription au Patrimoine mondial, avec pour conséquence de confier à une activité qui n'est que très partiellement responsable de la production du paysage tout le poids et tout le mérite de la valeur exceptionnelle que l'on attache à ce dernier.

3/ La Juridiction de Saint-Emilion : une apparente stabilité

Saint-Emilion vient de célébrer, en 2009, les dix ans de son inscription au Patrimoine mondial. Le paysage des huit communes qui constituent ce qu'il est convenu d'appeler, en référence à une circonscription médiévale, la « Juridiction de Saint-Emilion » correspond, à

quelques détails près, à celui de l'appellation viticole « AOC Saint-Émilion ». Ici, la vigne règne en maître, occupant presque 70% du territoire inscrit, recouvrant à l'heure actuelle le coteau et le plateau calcaire ainsi que la plaine fluvio-marine de la Dordogne. Nichée au cœur du coteau, la ville médiévale de Saint-Émilion constitue un pôle majeur d'attraction touristique. C'est aussi au niveau du coteau et du rebord de plateau, dans les environs immédiats de la cité, que s'étend depuis le Moyen Âge la partie la plus ancienne du vignoble et que se rassemblent quelques-uns des châteaux les plus prestigieux du Bordelais, apparus pour la plupart au XVIII^{ème} siècle : Bel-air, Canon, Ausone, Pavie, etc. (Enjalbert, 1983)

Si la Juridiction constitue — et de loin — le plus « viticole » des trois sites étudiés, son paysage apparaît aussi, par comparaison, comme le plus stable de tous, aujourd'hui et à l'échelle des dernières décennies. Dans son aspect actuel de territoire monoculturel, le Saint-Émilionnais n'en est pas moins un paysage relativement récent. La vigne ne s'est vraiment étendue que tardivement au-delà des abords immédiats de la cité. Elle ne colonise les terrains moins favorables de la plaine qu'à partir du tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, en un vaste mouvement d'échelle séculaire qui s'est accéléré dans les années 1950. Mais le sentiment de stabilité qui émane aujourd'hui de l'homogénéité globale des paysages tend à faire oublier, autant que les changements du passé, ceux qui se produisent aujourd'hui. Car les dynamiques sont bien là, même si leurs effets sont relativement peu marquants. En ce moment de crise viticole, le prestigieux vignoble de Saint-Émilion est en particulier soumis, comme les autres, à une certaine pression immobilière, particulièrement sensible, ici, autour de certains bourgs et villages de la plaine, mais aussi dans le secteur de l'appellation — exclu du site inscrit — compris dans l'agglomération libournaise.

A Saint-Émilion, on peut créditer l'inscription d'avoir été au fondement d'un processus de *construction* territoriale aujourd'hui encore en cours. C'est à l'inscription que l'on peut notamment rapporter — nous y reviendrons plus bas — la naissance en 2001 de la Communauté de communes dite de la « Juridiction de Saint-Émilion », regroupant les huit villes et villages concernés. La réflexion collective sur la gestion du site inscrit a débouché ici dans un premier temps sur la rédaction d'une charte patrimoniale (2001), puis d'un « Projet de territoire » qui a permis d'obtenir en 2006 des financements dans le cadre d'une démarche de Pôle d'excellence rurale (PER⁵) visant à promouvoir « les richesses naturelles, culturelles et touristiques de la Juridiction de Saint-Émilion ». Cette volonté de gestion s'est enfin traduite dans la création en 2007 d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, qui englobe tout le territoire inscrit et constitue à ce jour la plus vaste Z.P.P.A.U.P. « paysagère » du territoire français.

La « mise en récit » de l'exceptionnalité paysagère

Après cette rapide présentation des trois sites et des politiques associées, sur chacun d'eux, à l'inscription, le moment est venu de passer à l'analyse des récits paysagers produits à l'appui de cette dernière. Nous le ferons à la fois à partir des documents écrits associés à la demande

⁵ La démarche des pôles d'excellence rurale a été lancée par le gouvernement français en 2005. Elle vise à encourager les dynamiques rurales, en soutenant un projet de développement économique fondé sur un partenariat entre des collectivités locales et des entreprises privées. En 2006, cinq projets ont été labellisés en Gironde, dont celui de la communauté de communes de la juridiction de Saint-Émilion (cf. <http://www.aquitaine.pref.gouv.fr/politiques/amenagement/per/per.shtml>).

d'inscription — et notamment du dossier présentant la candidature du site — et des entretiens oraux menés avec les acteurs locaux et nationaux dans les trois pays concernés ⁶.

La question des dispositifs d'acteurs correspondant à la production et à la circulation de ces récits est à l'évidence essentielle. Faute de pouvoir développer longuement ce point, contentons-nous de préciser ici que pour deux des sites concernés, Saint-Émilion et les Cinque Terre, on peut attribuer en priorité aux acteurs locaux, et notamment, aux élus de l'échelon communal, la responsabilité globale de l'argumentaire associé à la justification de la « valeur universelle exceptionnelle » ; même si celui-ci, dans le cas de Saint-Émilion, a été mis en forme par un bureau d'étude parisien. Dans le cas de Tokaj en revanche, et malgré la forte et précoce implication du maire de la commune du même nom et des viticulteurs de l'association « Tokaj Renaissance », c'est aux services de l'Etat qu'est avant tout revenu la formulation de l'argumentaire.

1/ Les Cinque Terre

Il revient aux Cinque Terre de fournir l'exemple le plus édifiant d'un récit de type *héroïque*, construit à l'appui d'une demande d'inscription. Telle qu'elle est présentée dans les documents destinés à argumenter la candidature du site, l'histoire des Cinque Terre est celle du combat sans fin du paysan contre une nature hostile, forcée, malgré elle, à produire. L'histoire du paysage apparaît d'abord, ici, comme celle d'une société, organisée en une petite république agraire soudée autour d'un projet de maîtrise des forces de la nature. Tout nous invite à voir dans cet affrontement pluri-séculaire la clé d'une exceptionnalité paysagère présentée comme indissociable de l'absolue spécificité de ce territoire. L'histoire des Cinque Terre, telle qu'elle est ordinairement contée par les acteurs de l'inscription, se déroule en trois grandes phases. L'une d'émergence, correspondant aux derniers siècles du Moyen Age, quand naissent, ensemble, les bourgades du rivage et le terroir viticole ; l'autre de déclin, ponctuée par une chaîne d'événements (arrivée du chemin de fer en 1874, crise phylloxérique dans les années 1920 et construction de la route reliant le territoire à la ville de La Spezia entre 1964 et 1970) amenant à la fois à la désinsularisation du site et au déclin de la viticulture. Entre ces deux moments, mille ans d'un « équilibre » toujours reconstruit ; mille ans d'une histoire plutôt cyclique que linéaire durant lesquels un peuple de paysans tenant à la fois de Sisyphe et de Prométhée édifie le grand œuvre paysager des Cinque Terre.

Le portrait des paysages proposé par les acteurs locaux est placé sous le signe de la tension et du paradoxe. Il nous convie à admirer comment, en ce pays où la nature est le problème et l'artifice la solution, des contraintes extrêmes ont reçu pour réponse une hyper-humanisation, dont la pierre est l'instrument. C'est dans le spectacle de la minéralité et de la géométrie des terrasses de culture — dans un paysage assimilé, via une synecdoque à laquelle on a sans cesse recours, à son support bâti — que se révèlent, aux yeux de nos interlocuteurs, l'essence même de l'identité locale. Le dossier de présentation du site insiste sur le linéaire des murs-terrasses, évalué à 2 000 km. Une comparaison avec la Grande Muraille de Chine, qui apparaît déjà dans la conclusion de ce dossier, est volontiers reprise aujourd'hui par les acteurs locaux. Une grande photographie du monument chinois a été placée dans la salle de réunion du Parc national et, depuis novembre 2006, ce dernier a passé convention avec la société responsable de la gestion de la Grande Muraille. Mais la comparaison avec le fameux

⁶ . Les analyses qui suivent sont largement redevables aux enquêtes menées sur les trois sites auprès des acteurs locaux par, notamment, Jacqueline Candau et Ludovic Ginelli (Saint-Émilion), Maristella Storti (Cinque Terre), Izolda Mathias (Tokaj) ; ainsi qu'à l'apport de ces chercheurs à l'interprétation et à la comparaison des résultats obtenus.

monument est avant tout prétexte à célébrer l'irréductible singularité des Cinque Terre, où une paysannerie libre a accompli par choix ce que le peuple chinois a fait sous la contrainte.

Ce motif du paysan libre trouve son prolongement dans une célébration de la créativité de la population locale, présentée comme émanant à la fois de cette liberté et de la nécessité d'apporter une réponse à des contraintes naturelles hors-normes. Cette thématique est elle-même inséparable de celle de l'isolement, perçu comme la condition de cette continuité d'intention et d'action. La présentation officielle du site décrit ainsi avec des accents agrariens les effets de l'ouverture de ce territoire, évoquant une société aujourd'hui « pénétrée par des modèles de vie très éloignés de ceux qui sont à son origine, fondée sur la famille patriarcale qui se suffit à elle-même, unie dans le travail et dans la vie... ».

D'une façon plus générale, la communication sur le site, orchestrée par le Parc ou proposée par les communes, fait la part belle aux images du passé des paysages et de l'exploitation paysanne du sol. Les photographies anciennes montrant les spectaculaires versants de terrasses avant le début du processus d'enfrichement apparaissent systématiquement sur les publications destinées aux touristes. Elles donnent à voir ce qui ne subsiste aujourd'hui qu'à l'état de trace, à savoir un paysage rendu à son « essence » géométrique, minérale et architecturale, nettoyé de toute irruption incontrôlée de la nature et entretenu par un petit peuple laborieux, occupant souvent les premiers plans de l'image. L'insistance mise à placer sous les yeux du visiteur de telles représentations suggère que nous n'avons pas seulement affaire ici à un souci d'informer, mais bien à un désir d'associer le plus étroitement possible le paysage à son symbole, tout entier concentré en ces images du passé. Les photographies anciennes s'imposent ainsi au cœur même du décor quotidien du territoire, dans les établissements publics et les commerces, mais aussi dans les rues des bourgades côtières, comme à Manarola, où une série de ces clichés tirés en grand format accompagne un moment la progression du piéton dans l'artère principale. Ailleurs — comme devant la gare de Riomaggiore — ce sont des fresques qui célèbrent les gestes du paysan et les efforts faits, aujourd'hui comme hier, pour l'entretien des terrasses.

La communication proposée par le Parc et les communes assume pleinement, voire participe à renforcer, une « mise en spectacle » du paysage des Cinque Terre, inséparable du tournant pris en direction d'une économie touristique et de la célébrité mondiale d'un paysage devenu une véritable « marque ». Ces images du passé, qui s'insinuent au cœur même de l'espace vécu au quotidien par l'habitant et le visiteur, ne représentent pas un *autre* paysage, mais le paysage même des Cinque Terre, comme rendu à lui-même par-delà les accidents de l'histoire récente. Le passé est ici un présent antérieur — un symbole du présent. Le représenter est aussi manifester haut et fort un engagement pour la perpétuation de la tradition. Au cœur des images proposées du site réside ce lien noué entre passé et présent — lien qui ne s'incarne pas dans un héritage passivement reçu, mais dans une véritable continuité d'action, qui apparente les protagonistes actuels de la scène paysagère à leurs glorieux ancêtres. Les politiques conduites pour la préservation du site et le développement économique font ainsi elles-mêmes partie, ici, du spectacle proposé aux visiteurs. Plaquettes, guides, panneaux, télévision locale... expliquent et commentent à l'envi les actions menées, la philosophie qui les inspire, la situation à laquelle elles répondent. Nul ne peut échapper à la médiatisation d'un projet qui se définit par l'ambition de renouer les fils rompus de l'histoire.

Le paysage des Cinque Terre, tel qu'il ressort du discours des acteurs, apparaît ainsi comme un archétype de paysage « héroïque », au sens où tout nous pousse à le regarder non pas véritablement pour lui-même, mais en tant que reflet d'actions humaines édifiantes. L'inscription au Patrimoine mondial a eu ici, entre autres effets, de spectaculaires conséquences rhétoriques. Elle a poussé à la construction d'un discours sur l'exceptionnalité

qui lie étroitement l'héroïsme des paysans du passé à l'excellence et au caractère expérimental du projet actuel de réhabilitation des paysages dégradés par l'abandon des terres. Le Parc national s'est intitulé lui-même « Le Parc de l'homme » et le paysage des Cinque Terre exalte bien une « humanité » qui se représente elle-même à la manière moderne, c'est-à-dire à travers le combat qui l'oppose aux forces de la nature. Mais ce paysage est aussi une image et un symbole médiatisés au point d'empiéter largement sur le réel. Les Cinque Terre, de ce point de vue, sont, aussi, un paradis post-moderne, où la réalité n'a sa chance et n'émerge dans les regards et les discours que pour autant qu'elle fasse, aussi, *image*.

2/ *Le cas de Tokaj*

Au « paysage-paysan » des Cinque Terre, présenté comme l'œuvre d'une petite république agraire soudée par la nécessité de maîtriser un milieu physique contraignant pourrait être opposé le paysage d'essence aristocratique de Tokaj, montré, quant à lui, comme l'œuvre d'une élite dont les vertus et la compétence se reflètent dans les qualités de l'un des vins les plus prestigieux du monde.

Le dossier de candidature du site de Tokaj (Republic of Hungary, 2000) attribue ainsi aux aristocrates locaux à la tête des grands domaines – et notamment à la famille Rakoczi, qui incarne la résistance aux Habsbourg et la fondation même de la nation hongroise — le mérite d'avoir « inventé » ce vin prestigieux. Or cette version des choses est pour le moins relativisée par les analyses de l'historien Istvan Zelenak, présentées en 2001 lors d'un colloque organisé sur le site par l'ICOMOS (Zelenak, 2001). Celui-ci explique le développement d'une viticulture d'excellence, dès le XVI^{ème} siècle et durant les deux siècles suivant, par l'essor des villes et des bourgs-marchés de la région (Sarospatak, Tokaj, Mád, Tarcal, Tallyà, Abaujszanto, etc.). Il faut ainsi, selon lui, créditer la bourgeoisie locale d'avoir su imposer aux aristocrates latifundistes — et ceci malgré une résistance qui s'est traduite par des agressions armées contre les bourgs et cités concernées — les régulations sociales nécessaires à stabiliser, en qualité et en quantité, l'offre en vins de Tokaj. Cela est notamment passé par l'abolition précoce du servage sur les terres viticoles et la protection des habitants contre les prélèvements abusifs des grands féodaux. Le dossier de candidature passe globalement sous silence cet aspect de l'histoire viticole. Quant aux mutations qui ont marqué le vignoble durant le dernier demi-siècle, elles sont traitées de manière lapidaire. L'extermination des Juifs, qui contrôlaient la viticulture locale avant la guerre, n'est rappelée qu'en quelques mots. Les temps communistes sont à peine évoqués et présentés comme ceux d'un déclin dû à l'expulsion des grands propriétaires. L'histoire du site se conclut par l'évocation du changement politique de 1990, qui « ébranla dans ses fondements la société hongroise. Une fois encore, une chance était donnée aux meilleurs de produire le meilleur [...]. Et Tokaj a en effet connu sa renaissance ».

L'historique proposé du site, les affirmations, mais aussi les silences qu'il comporte, apparaissent ainsi clairement mis au service, ici, de la célébration de cette « renaissance » orchestrée par une élite. Cette idée n'a pas seulement une réalité verbale. Elle trouve aussi une expression particulièrement forte dans les reconstitutions paysagères historicistes proposées, *in situ*, sur quelques propriétés à la réputation très ancienne, telles que Hetzölö et Disnökö — deux domaines recréés au début des années 1990 par des sociétés d'assurance françaises. On a pris ici pour référence, au moment d'entreprendre les travaux d'aménagement des domaines, les gravures les représentant dans le fameux *Tokaj album*, publié en 1867 et réédité en 2001 par les soins de l'association « Tokaj Renaissance », regroupant les nouveaux investisseurs dans le vignoble. Partout dans la région de Tokaj — et à l'image de ce qui se passe avec les photos anciennes dans les Cinque Terre — dans les commerces, les hôtels, les propriétés

viticoles elles-mêmes, s'affichent les images tirées de cet ouvrage, foyer des modèles paysagers associés au rêve, nourri par une partie au moins de la population, d'un retour vers ce temps béni.

3/ *Le cas de Saint-Émilion*

Les formes prises par la « mise en récit » du paysage culturel de Saint-Émilion sont largement redevables aux efforts faits par les promoteurs de l'inscription — en l'occurrence le SIVOM, qui préfigurait, au moment de la candidature du site, la Communauté de communes actuelle — pour assumer une hybridité patrimoniale. Nous sommes en effet en présence, ici, de deux sources potentielles de « valeur universelle exceptionnelle », correspondant à deux processus locaux de patrimonialisation dont l'inscription de 1999 incarne d'une certaine façon la convergence. Le premier est relatif à la protection du patrimoine architectural et monumental de la ville de Saint-Émilion, précocément initiée au XIX^{ème} siècle et qui culmine avec la création, en 1986, d'un secteur sauvegardé s'étendant à l'ensemble de la cité médiévale⁷. Le second processus concerne la société viticole et ses pratiques, au sens où le monde viticole commence à se percevoir et à se représenter lui-même, à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, sous l'angle de son ancrage dans une tradition. Une étape essentielle est marquée, à cet égard, par la re-création, en 1948, de la Jurade de Saint-Émilion, institution d'origine médiévale aux attributions jadis vastes et multiples, à laquelle on fait jouer le rôle d'une congrégation viticole incarnant l'identité du terroir saint-émilionnais. Cette re-création avait été précédée, en 1920, de la fusion des deux syndicats, jusqu'alors rivaux (de *Saint-Émilion* d'une part, et de la *Jurisdiction de Saint-Émilion* d'autre part) ; la marque « Saint-Émilion » servant dès lors à désigner tous les vins rouges récoltés dans les huit communes censées correspondre au territoire de l'ancienne juridiction, exhumée pour la circonstance.

Toute la stratégie déployée dans le dossier de demande d'inscription du site (République Française, juin 1998) consistera à lier ces deux mouvements et à présenter l'exceptionnalité comme résultant des valeurs additionnées que l'on associe, d'un côté, au patrimoine monumental et urbain et, de l'autre, au « terroir ». Le *paysage*, ici, est avant tout compris comme le produit de cette addition. Cette volonté de lier les patrimoines conduit les promoteurs de l'inscription à tenter de construire, dans le dossier de candidature du site, un récit fédérateur. Patrimoine monumental et patrimoine viticole s'enracineraient ainsi en un même « âge d'or », renvoyant aux temps médiévaux. Époque d'émergence du patrimoine monumental de la cité, le Moyen Âge est aussi le moment où est créée, par les rois d'Angleterre, la Jurisdiction regroupant les huit communes actuellement inscrites, mais encore, et de façon assez surprenante, comme l'époque dans laquelle s'enracinent les structures agraires d'aujourd'hui. C'est, cependant, la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle qui est retenue comme le moment-clé de la mise en place du système monocultural et de la construction du paysage viticole actuel. Arrivée du chemin de fer (1853), création du syndicat viticole (1884) — le premier en France — et de la coopérative (1932) — la première du Bordelais, qui regroupe aujourd'hui environ un tiers des viticulteurs — sont présentés comme les étapes marquantes de l'émergence d'un paysage dont on sous-entend qu'il est indissociable d'un processus de singularisation de ce territoire viticole dans l'espace régional. Le vignoble de Saint-Émilion est montré comme inséparable de l'existence d'une véritable communauté viticole, unie et solidaire. Pointe très vite, à ce sujet, l'une des pierres angulaires du discours sur l'exceptionnalité saint-émilionnaise, à savoir le contraste que forme avec ce

⁷ Joseph Guadet (*Saint-Émilion, son histoire et ses monuments*, Paris, 1841), Léo Drouyn et quelques autres historiographes saint-émilionnais sont à l'origine de la reconnaissance de la monumentalité urbaine médiévale.

territoire le Médoc voisin, pays de grande propriété et d'individualisme agraire, où le monde viticole est désormais dominé par des grands groupes financiers et autres firmes multinationales. Saint-Emilion, par contraste, est présenté comme une poche de résistance à ce mouvement, un pays d'exploitations « familiales », « à échelle humaine », où les viticulteurs « se montrent viscéralement attachés à leur terroir ancestral et témoignent d'une grande solidarité professionnelle » (République française, juin 1998, p. 18).

Ce discours sur l'enracinement historique des valeurs attachées au paysage local ouvre a priori la voie à deux formes de valorisation — ou si l'on veut de « récupération » — politique de l'inscription, dont le caractère contradictoire ne s'est révélé qu'après son obtention et, plus particulièrement, au moment où a émergé le projet de Z.P.P.A.U.P., qui concrétise à l'échelle des huit communes concernées les intentions de protection annoncées au moment de l'inscription. Cette dernière a pu apparaître comme une réponse à une menace ressentie, qui pèse sur ce que l'on nomme volontiers une « viticulture familiale ». Derrière cette appellation se cache, en réalité, un système social à caractère dynastique, assurant la domination de quelques vieilles lignées locales sur la filière viticole et, plus généralement, sur les affaires publiques. Saint-Emilion, contrairement à ce que le dossier de candidature au Patrimoine mondial laisse entendre, n'a en effet pas échappé au mouvement de financiarisation et de « managérialisation » de la viticulture (Réjalot, 2006). Face à ce mouvement, la vieille élite du terroir semble avoir tout naturellement trouvé une sorte de ligne de défense dans le souci du patrimoine et, plus généralement, dans la fidélité revendiquée à la tradition. Depuis le tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles au moins, les propriétaires de châteaux apparaissent au reste fortement impliqués dans la conservation des monuments locaux, via leur participation active à la Société archéologique. Cette défense d'un héritage artistique et monumental apparaît par ailleurs, ici, particulièrement mêlée avec celle du « terroir », le « patrimoine » étant à la fois et indissociablement, du point de vue des puissantes familles qui tiennent encore quelques-uns des principaux châteaux, la terre et les savoir-faire transmis de générations en générations au sein de la dynastie, autant qu'un bien commun propre à une large collectivité.

Mais tout en paraissant, ainsi, aller dans le sens de la légitimation et de la défense d'un système socio-politique hérité, l'inscription a contribué à sa manière à ouvrir en lui une brèche et, dans une certaine mesure, à le fragiliser. Elle l'a fait en promouvant, avec le « paysage », une vision englobante et intégratrice du patrimoine à gérer, voire de l'identité locale. L'inscription a ainsi permis que se dégage autour de cette notion de « patrimoine paysager » un bien commun englobant le « terroir », constituant un espace politique qu'allait pouvoir venir occuper la Communauté de commune. Le recours à la vieille Juridiction médiévale, dans ce mouvement, a joué un rôle fondamental, en s'imposant comme un espace distinct de l'appellation viticole, identifiant le territoire propre à cette gouvernance locale refondée. Le slogan choisi par la nouvelle structure intercommunale traduit bien ce lien entre l'inscription et l'émergence de ce nouveau dispositif de pouvoir : « Communauté de communes de la Juridiction de Saint-Émilion – Cultivons l'exception ! ».

Conclusion : mythes paysagers locaux et durabilité

La question de la représentation du paysage a longtemps été envisagée, en Europe, sous l'angle d'une alternative entre narration et description. Le fait qu'un tableau de paysage puisse ne rien raconter et simplement relever d'une représentation mimétique de ce que l'œil perçoit constituait ainsi, pour les théoriciens du classicisme artistique, l'argument principal justifiant le mépris avec lequel ils regardaient, généralement, la peinture de paysage. Pour atteindre à une véritable dignité artistique, le paysage devait, à leurs yeux, s'écarter de la

simple « vue », c'est-à-dire de la représentation d'un monde du quotidien, à portée de sensation et d'expérience. Plutôt que le résultat d'une description du visible, le paysage doit ainsi être considéré comme l'auxiliaire d'un « récit » pictural. Il s'anoblit dès lors qu'il s'intègre à une peinture d'Histoire et sert de cadre aux aventures des héros et des dieux. Ainsi transporté dans le champ de la narration, le paysage se charge d'idéal. Il rassemble les beautés propres à une nature originelle et perdue, aussi universelle que les sentiments et les vérités émanant de la scène légendaire ou sacrée dont il constitue le décor.

L'analogie nous a paru évidente entre ce paysage classique et celui qui émerge des discours, recueillis sur nos terrains d'étude, à propos de l'exceptionnalité des sites inscrits ou à inscrire. Dans aucun des trois cas étudiés la démonstration de la « valeur universelle exceptionnelle » ne passe par une description approfondie des paysages et moins encore par leur « lecture », entendue comme recherche des indices relatifs à leur transformation passée, actuelle et future, ainsi qu'aux facteurs susceptibles de la déterminer. Partout, le paysage lui-même, dans sa matérialité concrète et tangible, mais aussi la nature non humaine, sont relégués à l'arrière-plan de récits de type *héroïque*, à la fois sociocentrés et idéalisants. Ces récits associent étroitement la valeur — de façon particulièrement marquée dans deux des trois cas étudiés (Tokaj et Cinque Terre) — à un âge d'or, moment paysager originel durant lequel le site est devenu ce qu'il continue à être *par essence*, quelle que soit l'ampleur des changements ensuite advenus.

L'inscription s'avère ainsi propice à la (re)construction de véritables récits de fondation, qui associent étroitement la démonstration de la valeur patrimoniale à la légitimation symbolique d'un ordre spatial, politique et social, lui-même présenté comme consubstantiel à la production et/ou à la pérennisation/reconstruction de la valeur. Le processus d'inscription offre ainsi l'opportunité d'une (re)fondation mythologique aux multiples facettes, qui va de la délimitation d'un territoire à la distribution des pouvoirs et des responsabilités, en passant par la désignation des biens communs susceptibles d'incarner l'identité locale. De ce processus se dégagent, pour les trois cas étudiés, ce que l'on pourrait appeler trois grands « modèles socio-paysagers » :

- celui, illustré par le cas des Cinque Terre, du paysage comme œuvre et comme création d'une société traditionnelle organisée en république agraire solidaire et autonome ; archétype inséparable de l'ambition de développer, en s'appuyant sur l'inscription, une action dans le sens de ce que l'on pourrait nommer une *utopie agrarienne postmoderne* ;
- celui, qui apparaît dans la région de Tokaj, du paysage « seigneurial », solidaire d'une approche aristo-managériale de la gestion du patrimoine et du développement économique ;
- celui, enfin, illustré par Saint-Émilion, du paysage du « bon ménager », modèle dans lequel des pouvoirs potentiellement concurrents trouvent ensemble à puiser leur légitimité dans la gestion du patrimoine inscrit.

Que peut-on dire, pour conclure, de l'*efficacité symbolique* de ces modèles et des récits paysagers auxquels ils sont associés ? Dans quelle mesure sont-ils aptes à fonder une prise en compte du *temps* des paysages et une appropriation de l'idée de *durabilité* ?

Une inscription au Patrimoine mondial est souvent considérée comme l'aboutissement d'un processus de patrimonialisation orienté vers le passé, dans lequel on aurait des difficultés à envisager un devenir et qui contrarierait nécessairement l'innovation. Notre recherche montre que ce constat doit être nuancé, ou au moins précisé. Dans deux au moins des trois sites étudiés — Cinque Terre et Tokaj — nous avons vu que la valeur s'attache avant tout à un

paysage-vestige, qu'il s'agit de reconstituer autant que de préserver, avec à la clé une certaine tolérance, ancrée dans cette aspiration à une « renaissance », pour les transformations apportés au paysage. L'un des objectifs poursuivis par le Parc national des Cinque Terre est ainsi, on l'a vu, de construire les bases d'une nouvelle économie agricole et de promouvoir des pratiques adaptées à la survie des structures paysagères de ce territoire dans le contexte contemporain. Cela va de pair avec l'acceptation d'un certain degré d'innovation paysagère, qui concerne notamment l'expérimentation de nouvelles cultures et la construction d'infrastructures adaptées à l'exploitation des terrains ou à la transformation et la commercialisation locale des produits agricoles. Ici comme à Tokaj, néanmoins, cette tolérance ne concerne que les composantes du paysage les plus directement impliquées dans la démonstration de la valeur universelle exceptionnelle, à savoir en l'occurrence sa composante agro-viticole. Nous en arrivons en d'autres termes, sur ces sites où la valeur qui justifie l'inscription est comme suspendue à sa « renaissance », à cette situation paradoxale dans laquelle les objets patrimoniaux les plus porteurs d'exceptionnalité sont ceux dont on accepte le plus aisément l'évolution. Car l'impératif de préservation du patrimoine inscrit limite de façon beaucoup plus évidente les capacités d'innovation — ou au moins justifie un encadrement très strict des initiatives — dans les autres domaines (l'urbain et l'architecture, les aménagements routiers...). Il s'avère aussi constituer une entrave, comme on l'observe en particulier à Tokaj, aux projets de développement industriel portés par certains acteurs locaux⁸. On observe une situation analogue à Saint-Emilion, où les contraintes liés à la patrimonialisation du site s'imposent beaucoup moins au vignoble et aux viticulteurs qu'aux autres composantes et acteurs du paysage, pour des raisons qui tiennent, dans ce cas, au pouvoir de résistance des exploitants et de la filière. Reste que dans tous cas étudiés les effets de la patrimonialisation s'exprime plus dans une différenciation des capacités à évoluer que dans la condamnation de toute innovation.

On peut par ailleurs constater que le fait que la démonstration de l'exceptionnalité paysagère stimule des récits de type « héroïque » et sociocentrés n'implique pas, en soi, une incapacité des acteurs locaux à penser la durabilité et à mettre en œuvre des actions allant dans ce sens. Le cas des Cinque Terre, en particulier, montre bien qu'un récit identitaire fondé sur une vision de type prométhéen de la relation homme/nature peut contribuer à susciter un élan collectif dans le sens du développement durable. Deux conditions essentielles semblent devoir pour cela être réunies.

La première est que ce récit soit largement partageable et prenne en charge dans leur diversité les différents types de rapports sociaux à la nature. Nous renvoyons sur ce point le lecteur, pour de plus amples développements, à la contribution proposée par Aline Brochot au sein de cet ouvrage.

La seconde est que le récit entérine lui-même une rupture entre, d'un côté, le présent et l'avenir, et, de l'autre, le passé plus ou moins mythifié — l'« âge d'or » — dans lequel la valeur prend sa source. Le récit doit ainsi lui-même porter et rendre évidente la nécessité d'une nouvelle forme de négociation avec le complexe socio-écologique hérité et donc l'impossibilité de fonder une gestion du patrimoine paysager sur la reconduction ou la reconstitution des conditions qui avait permis l'émergence du « paysage traditionnel ».

Cette rupture avec le passé est particulièrement marquée dans le discours associé à l'inscription des Cinque Terre, pour partie au moins fondé sur la référence à un scénario paysager de type eschatologique, mais aussi sur l'affirmation d'une rupture avec les conditions sociales sous-jacentes au paysage de jadis. Elle l'est moins à Tokaj, où la

⁸ . Cf. infra l'article d'Aline Brochot.

« reconquête » devient quête de « renaissance », mais où les récits prennent peu en charge l'explicitation du déclin des paysages traditionnels et, surtout, où le mythe d'une reconduction de l'ordre social et paysager ancien s'avère particulièrement prégnant. Cette distanciation vis-à-vis de l'âge d'or est moins nette encore à Saint-Émilion, où l'on joue plus qu'ailleurs sur la permanence des structures socio-paysagères, avec pour conséquence de réduire la politique du patrimoine paysager à la protection/gestion d'un héritage, c'est-à-dire de la priver d'une dimension réellement novatrice.

L'étude de ces trois cas de figure nous amène ainsi à penser que l'efficacité des récits paysagers, relativement à leur capacité à fonder une pensée de la durabilité et une action en la matière, réside pour une large part dans leur capacité à prendre en charge non seulement le changement lui-même, mais aussi le phénomène de la résilience paysagère, qui fait de tout héritage en ce domaine une réalité en décalage avec les conditions qui lui avaient permis d'advenir. À cette condition seulement, le récit semble capable de se prolonger dans l'avenir et de dégager les horizons d'un projet qui dépasse une simple action sur les formes du paysage et vise à établir, ou à réformer, les conditions socio-écologiques de leur production et de leur évolution.

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

ALCARAZ Françoise, 1999, *Les terrasses méditerranéennes, entre terroirs et paysages (nord-ouest du bassin méditerranéen)*, Toulouse, Université de Toulouse Le Mirail, U.F.R. de Sciences humaines et sociales, Département de géographie, thèse de doctorat de l'Université de Toulouse, 2 volumes, vol. I, 387 p., vol. II, 268 p.

BRIFFAUD Serge, BROCHOT Aline (sous la dir. de), 2010, *Paysages d'exception paysages au quotidien. Une analyse comparative de sites viticoles européens du Patrimoine mondial*, Rapport final de recherche pour le MEDDAADM, Programme de recherche « Paysage et développement durable », 400 p.

CANAU Jacqueline, AZNAR O., GUERIN M., MICHELIN Y., MOQUAY P., « L'intervention publique paysagère comme processus normatif », *Cahiers d'Économie et de Sociologie Rurales*, vol. 84-85, 2007, pp. 167-190.

DI MÉO Guy, 2002, « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace-société », *Géocarrefour*, vol. 77, n° 2, p. 175-184.

DI MÉO Guy, SAUVETAIRE Claire, SOUFFLET Fabrice, 2004, « Les paysages de l'identité (le cas du Piémont béarnais, à l'est de Pau) », *Géocarrefour*, vol. 79/2, p. 131-141.

ENJALBERT Henri, *Les grands vins de Saint-Émilion, Pomerol, Fronsac*, Paris : Editions Bardi, 1983, 634 p.

HERVIEU Bertrand et VIARD Jean, 1996, *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, Marseille : Édition de l'aube, 160 p.

HINNEWINKEL Jean-Claude, 2004, *Les terroirs viticoles. Origines et devenirs*, Bordeaux : Féret, 228 p.

LUGINBÜHL Yves, 2001, « Le paysage du vignoble du Tokaj (Hongrie) ou la valeur qualitative ajoutée d'un vin de luxe », dans *Patrimoine et paysages culturels*, Bordeaux : Éditions Confluences, pp. 83-90

LUGINBÜHL Yves, 2001, « Paysage modèle et modèles de paysages », dans *L'Environnement, question sociale*, Paris : Editions Odile Jacob, p. p. 49-56.

MICOUD André, 2004, « Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises », *Ethnologie française*, n°2, t. XXXVII, p. 13-22.

MOQUAY Patrick, AZNAR Olivier, CANAU Jacqueline, GUERIN Marc, MICHELIN Yves, 2004, « Paysage de territoire, paysage décor, paysage identité ; réseaux, modèles et représentations mobilisés dans les processus de discussion de politiques paysagères intercommunales », Colloque *De la connaissance des paysages à l'action paysagère*, MEDD, Bordeaux, 1^{er}-4 décembre 2004.

paru dans Luginbühl Y., Terrasson, D. (eds), *Paysage et développement durable*, Paris, Quæ, 2012, pp. 171-183

MORMONT Marc, « Globalisation et écologisation des campagnes », *Études rurales*, n° 183, 2009, p. 154-155.

PLET F., CROS Z., GYURO KONKOLYNE E., 1994, « Vitiviniculture et situations politiques : le Tokaj », *Mappemonde*, vol. 3, pp. 5-11

RÉJALOT Michel, « Paysages viticoles et politiques patrimoniales. Y-a-t-il un malentendu bordelais ? », *Sud Ouest Européen*, n° 21, 2006, p. 117-127.

REPUBLIC OF HUNGARY, *The World Heritage Documentation for the nomination of the Cultural landscape of Tokaji Wine Region*, Budapest, 2000.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, juin 1998, *Vignoble et villages de l'Ancienne Juridiction de Saint-Emilion. Dossier de présentation en vue de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de paysage culturel*, (rapport du cabinet Grahal) 105 p. + annexes.

ROUDIÉ Philippe, 2000, « Terroir et histoire à Saint-Émilion ou les éléments du succès mondial d'un site, d'un produit, d'une société », dans *Vignes, vins et vigneron de Saint-Émilion et d'ailleurs*, Talence : MSHA, pp. 399-412.

STORTI Maristella, *Il paesaggio storico delle Cinque Terre. Individuazione di regole per azioni di progetto condivise*, Firenze : Firenze University Press, 2004.

SZABO Y., VAN TOROK S., *Tokaj-hegyaljai album : Kiadja a Tokaj-Hegyaljai Bormívelő Egyesület és elnöke báró Vay Miklós*, Pest, 1867.

VANIER Martin, , 2008, *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Paris : Economica, 160 p. (collection « Anthropos »).

ZELENAK Itzvan, 2002, « The historical values of in Tokaj-Hegyalja », in : *World Heritage Expert Meeting on Vineyard Landscapes*, Tokaj, 11-14 juillet 2001, Secrétariat Hongrois du Comité Hongrois du Patrimoine mondial, Budapest, p. 33-37.